

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
Séance du 05 juillet 2019

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 27/06/2019

Présents : 20

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-neuf et le cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Présents : Jean ARCAS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Kéber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian " : Convention de partenariat 2019 avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », une convention de partenariat est signée chaque année entre le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays HLV) et la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Cette convention de partenariat (ci-annexée) a pour objet de rappeler les finalités de la démarche OGS, les conditions à remplir pour pouvoir mettre en œuvre l'OGS, le périmètre de l'OGS, les missions du Pays HLV en tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, les moyens dédiés à l'OGS (moyens humains, budget annuel de fonctionnement), les modalités d'implication de la Communauté de Communes dans l'OGS.

Compte tenu de la délibération favorable prise par la Communauté de Communes du Minervois au Caroux en date du 6 juin 2019,

Le Président propose à l'assemblée :

- de l'autoriser à signer la convention de partenariat 2019 (ci-jointe) afin de pouvoir mettre en œuvre les actions du programme OGS 2019 (poursuite de l'animation/coordination générale, de l'accompagnement/suivi des opérations liées à l'OGS,...), et pouvoir mobiliser le cofinancement auprès de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention de partenariat 2019.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 5 juillet 2019

Le Président,
Jean ARCAS



